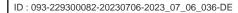


Reçu en préfecture le 10/07/2023







COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 6 juillet 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS:

- M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi
- M. Constant donnant pouvoir à Mme Thibault
- M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé
- M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq

ÉTAIENT ABSENTS:

Mme Paul





ID: 093-229300082-20230706-2023_07_06_036-DE

Publié le

Délibération n° 07-03 du 6 juillet 2023

PROJET ÉDUCATIF DÉPARTEMENTAL 2022-2027 - AXE 2 : MOBILISATION DES COLLÈGES PUBLICS POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024 - DÉMARCHE 130 PAYS DANS 130 COLLÈGES - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2023-2024

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2018-IX-38 du 27 septembre 2018 relative à l'approbation du plan de mobilisation pour des jeux inclusifs, solidaires et écologiques en Seine-Saint-Denis - période 2021-2024,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-X-43 du 21 octobre 2021 relative à l'actualisation du plan de mobilisation pour des jeux inclusifs solidaires et écologiques en Seine-Saint-Denis - période 2021-2024,

Vu le projet éducatif départemental 2022-2027 approuvé par la délibération du Conseil départemental n°2021-XI-49 du 18 novembre 2021,

Vu sa délibération n°7-7 du 19 mai 2022 relatif au projet éducatif départemental 2022-2027 - axe 2 : démarche 130 pays dans 130 collèges pour les JOP 2024,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE aux établissements, conformément aux tableaux joints en annexe, une subvention de fonctionnement pour les projets des collèges engagés dans le cadre de la démarche « 130 pays dans 130 collèges » pour un total de 95 500 euros au titre de l'année scolaire 2023-2024 ;



Envoyé en préfecture le 10/07/2023 Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID: 093-229300082-20230706-2023_07_06_036-DE

- AUTORISE l'apposition du logo du Département sur tout document de communication relatif à ces projets.

Pour le président du Conseil départemental, et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✔	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent	Certifie que le présent acte est
		acte, le	devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.